

Comprendre la cyberintimidation

QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION ?

La cyberintimidation est une forme d'intimidation qui prend place en ligne. Elle peut se manifester à travers divers moyens de communication :

 **Messagerie instantanée**

 **Jeux en ligne**

 **Réseaux sociaux**

 **Courriels**

 **Messages texte**

 **Blogues**

Bien que souvent associée aux jeunes, la cyberintimidation peut toucher des personnes de tous âges. Elle peut prendre plusieurs formes, comme le dénigrement, l'isolement, les insultes, les rumeurs ou les menaces. Ces actions peuvent être commises directement ou indirectement envers une personne, et la victime peut même ignorer l'identité de l'auteur.e des gestes.

 **AU CANADA, UNE PERSONNE PASSE EN MOYENNE PLUS DE 6H30 SUR INTERNET CHAQUE JOUR.!** 

QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE LA CYBERINTIMIDATION ?

Impunité :

Les faux noms et comptes rendent difficile de connaître l'identité de la personne responsable, ce qui donne l'impression que personne ne peut être puni.

Désinhibition :

En ligne, la distance et l'absence de contact direct incitent souvent les gens à adopter des comportements qu'ils n'auraient pas face à face avec autrui.

Partout, tout le temps :

Les actes LGBTQphobes peuvent se produire à tout moment et n'importe où, exposant les victimes au harcèlement aussi bien chez elles qu'à l'école, de jour comme de nuit.

Multiples auteurs :

En ligne, les victimes peuvent être attaquées par de nombreuses personnes, ce qui amplifie leur sentiment d'impuissance.

Manque de contrôle :

Une fois publié en ligne, un contenu peut rapidement se répandre et devenir difficile à supprimer.

Gravité sous-estimée :

Beaucoup sous-estiment les répercussions de la cyberintimidation, car ils considèrent l'espace virtuel comme dénué de conséquences réelles. Un.e jeune LGBT sur cinq pense que ce type d'intimidation est une partie inévitable de la vie en ligne.ⁱⁱ

 **ON SOUS-ESTIME SOUVENT LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE EN LIGNE, ET POURTANT, LA CYBERINTIMIDATION LGBTQPHOBE LAISSE DES MARQUES !** 

QUAND LA CYBERINTIMIDATION DEVIENT UN ACTE CRIMINEL !

Extorsion

Menaces

Harcèlement criminel

Communications harcelantes

Encourager le suicide

Publication d'images intimes

Diffamation

Au Canada, il n'est pas possible d'invoquer la liberté d'expression pour justifier des actes de violences, des menaces, de l'incitation à la haine, du harcèlement, de la discrimination ou pour porter atteinte à la réputation d'une personne.

 **UNE PERSONNE PEUT ÊTRE ACCUSÉE D'UN CRIME À PARTIR DE L'ÂGE DE 12 ANS !** 

LA CYBERLGBTQPHOBIE LAISSE DES MARQUES.

Agissez. signalez-la.

ENSEMBLE CONTRE l'intimidation

Avec la participation financière de :

Québec

Une initiative de :

e fondation émergence

ⁱ Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet, 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230720/dq230720b-eng.htm>

ⁱⁱ Responses to Cyberbullying: A Descriptive Analysis of the Frequency of and Impact on LGBT and Allied Youth Cooper & Blumenfeld (2012)